



**APPEL A CANDIDATURES
POUR L'ELECTION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS
DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

L'article 45 des statuts de l'UCA prévoit que les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'UCA, compétente pour les usagers de l'UCA et de l'INP, sont désignés par et parmi l'ensemble des élus du conseil de la recherche, du conseil de la formation et de la vie universitaire et du conseil des personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'UCA comprend :

- 1° Quatre professeurs des universités ou personnels assimilés ;
- 2° Quatre maîtres de conférences ou personnels assimilés ;
- 3° Huit usagers.

La moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.

Faisant suite au renouvellement des élus usagers des conseils centraux, et à une démission dans le collège des professeurs des universités, il est nécessaire de procéder à la désignation de :

- Un professeur des universités (homme)
- Quatre usagers (femmes)
- Quatre usagers (hommes)

L'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours (majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, majorité relative au second tour). En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné. Sont électeurs les membres du collège correspondant quel que soit le sexe. Le vote est secret.

Le scrutin pour l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers de l'UCA est fixé au **jeudi 18 janvier 2024**. Il se déroulera par voie électronique (plateforme Belenios) de 9h à 16h.

Les candidatures (voir formulaire joint) sont à déposer ou adresser **au plus tard le lundi 15 janvier 2024** :

Université Clermont Auvergne
Direction des affaires juridiques et institutionnelles
49 boulevard François Mitterrand – CS 60032
63001 Clermont-Ferrand cedex 1

Les candidatures peuvent également être transmises par courriel à l'adresse daji@uca.fr.

Renseignements : daji@uca.fr